Image not found or type unknown

DROITS DES PERES EN CAS DE SEPARATION SANS MARIAGE

Par **soussou14**, le **18/05/2015** à **10:05**

Bonjour,

Voilà, mon copain rencontre beaucoup de problèmes avec la mère de son enfant. Ils sont séparés depuis 2012. Depuis cette année, mon copain et moi vivons un enfer car son ex (la mère de leur enfant) m'agresse chaque fois qu'elle me croise, empêche mon copain de voir son enfant si je suis présente, agresse ma belle-famille, menace mon copain bref elle est insupportable.

Je souhaiterais savoir si mon copain peut demander une garde partagée ? Si oui, quelles sont les démarches à suivre ? Est ce qu'elle peut demander une pension si la garde partagée est équivalente à 50% du temps chacun ? Si oui, est ce que mon copain peut en demander une aussi ? Mais ce que je souhaiterais savoir par dessus tout c'est que si mon copain obtient une garde partagée 50/50 et que je suis agressée par exemple si j'accompagne l'enfant à l'école si je dépose une plainte contre cette femme quelles seront les suites pour que cet harcèlement cesse ? ...car une plainte, je pense, ne changera pas grand chose, elle continuera à nous harceler ma belle-famille, mon conjoint et moi-même.

Petite précision: mon conjoint vit chez moi (le bail est donc à mon nom), a-t-il le droit de demander une quelconque garde partagée ?

Un énorme merci d'avance pour vos réponses car la situation dégénère et c'est vraiment vraiment invivable.

SOUSSOU1404

Par **domat**, le **18/05/2015** à **10:11**

bjr,
en cas de désaccord des parents sur la garde ou le pension d'enfants communs, il faut saisir le juge aux affaires familiales qui décidera en fonction des arguments présentés par chaque parent.
si votre copain qui obtient la garde partagée ce n'est pas vous qui en êtes titulaire mais uniquement votre copain.
pour les agressions répétées, vous pouvez déposer plainte contre l'ex de votre copain.

cdt

Par **soussou14**, le **18/05/2015** à **10:20**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide.

Si mon copain obtient donc une garde partagée, est ce que son ex peut demander une pension?

Merci d'avance.

Cordialement,

SOUSSOU1404

Par **Visiteur**, le **19/05/2015** à **10:50**

Bonjour,
dans le principe de la garde partagée 50/50, il n'y a normalement pas de PA... puisque chaque parent à l'enfant à durée égale.

Par **domat**, le **19/05/2015** à **11:23**

même si c'est rare rien n'interdit à un jaf d'imposer une pension alimentaire à un parent malgré la garde alternée.

Par **soussou14**, le **19/05/2015** à **11:46**

Tapez votBonjour,

Merci pour vos réponses. Dans ce cas, si les deux parents demandent chacun une pension alimentaire pour l'enfant, à qui sera attribué cette pension?

Merci d'avance.

Cordialement,

SOUSSOU

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Visiteur**, le **19/05/2015** à **13:47**

La PA est là pour "couvrir" les besoins de l'enfant. On peut légitimement penser qu'un enfant aura les mêmes besoins chez l'un et l'autre parent ? Comme dit Domat, même en cas de garde alternée une PA peut être décidée. Mais dans votre cas, sauf grosse disparité des salaires, les 2 demandes risquent de s'annuler !?

Par **soussou14**, le **19/05/2015** à **14:11**

Ah bin parfait ! Parce que c'est une matérialiste, l'argent de la PA n'aurait été que pour son bien-être personnel.
Parfait, nous allons entamer une procédure. Merci beaucoup pour votre aide. :-)

Et en ce qui me concerne, comment puis-je enfin "vivre"?
Que dois-je faire pour qu'elle cesse cet harcèlement? J'ai été déposer plainte hier contre sa personne pour harcèlement moral car cela fait des années que je le subis.
A votre avis, ma plainte va-t-elle aboutir à qqch ou va-t-elle être classée sans suite?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement,

SOUSSOU.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés